

## B. — LES ÉCHANGES INTÉRIEURS

### MISE EN VALEUR DE TERRAINS PAR LES INDIGÈNES.

Dans une récente note (1) nous avons essayé d'exposer les avantages qui pourraient résulter, pour les petits producteurs marocains, de la création de coopératives indigènes de production. Mais il importe d'attendre le résultat des diverses expériences envisagées, avant de porter un jugement certain sur l'efficacité de cette formule. Elle n'est d'ailleurs nullement exclusive des autres moyens qui seraient proposés pour améliorer la condition des fellahs et combattre les effets de l'usure.

Aussi nous a-t-il paru très intéressant de signaler dans ce même ordre d'idées une initiative particulièrement heureuse, qui a déjà donné des résultats appréciables, qui paraît devoir être encouragée, et, éventuellement, imitée.

En mars 1931, le capitaine Turbet-Delof, chef du bureau des affaires indigènes de Berkine, dans la région de Taza, effectuait une tournée dans la région semi-désertique de la Djziera. Son attention fut attirée par la présence d'un point d'eau naturel, dont le courant inutilisé se perdait dans le sol peu après sa formation.

Une étude rapide du terrain convainquit aussitôt l'officier qu'il se trouvait en présence du point d'affleurement d'une nappe ou d'un courant venant de la chaîne du djebel Irhesdis, et débouchant par plusieurs sources dans deux ravins assez profonds, et d'un accès difficile. L'eau arrivait à la surface du sol en suivant les couches rocheuses, et coulait aussitôt dans des terrains perméables où elle disparaissait.

Mais des vestiges de murs, de séguias, et, sur le plateau dominant l'oued, les ruines à peine visibles d'un ancien village semblaient bien prouver que cette contrée, aujourd'hui déserte, avait dû jadis être cultivée et habitée. Des reconnaissances ultérieures permirent de déterminer assez exactement le contour des terrains autrefois mis en valeur, et dont l'étendue, l'importance et la position étaient des plus intéressantes.

Passionné par cette question, stimulé par l'idée de donner le premier élan à la reconstitution de cette région, le capitaine Turbet-Delof entreprit aussitôt une étude d'ensemble du secteur. La réalisation de son projet, en effet, présentait à ses yeux un double avantage.

D'une part, l'aménagement de nouveaux terrains de culture améliorerait sensiblement la situation économique de la tribu des Beni Djelidassen, très pauvre en terres cultivables et irrigables.

D'autre part, la situation politique ne pouvait qu'être heureusement influencée par la création d'intérêts en plaine au profit de montagnards turbulents, que la vie rude et difficile dans un pays sans ressources avait amenés à considérer les rapines et le brigandage comme un moyen d'existence normal.

Tous les pays abandonnés ont une histoire. Celle de Sehbab est simple :

« Fief, il y a environ 300 ans, d'une fraction groupée dans un village où l'on peut encore dénombrer 80 maisons, il comprenait plus de 400 hectares d'excellentes terres irrigables. L'eau qui en faisait la richesse, venait des mêmes sources qu'aujourd'hui, mais l'oued qui les groupait était alors peu profond, et avait des berges en pente douce. Par suite de la nature du sol, divers effondrements provoqués par les crues excessivement violentes, que l'on observe encore périodiquement, modifièrent la structure de cet oued au point d'en faire ce qu'il est aujourd'hui, un ravin profond bordé de part et d'autre de hautes falaises. Les occupants de Sehbab firent tout ce qu'ils purent pour remédier à cette situation désastreuse. Des vestiges de murs, de remblais, et l'énorme bloc restant d'un barrage du lit de l'oued, en sont la preuve. Mais il se trouvèrent un jour devant un tel état de choses qu'ils durent abandonner le pays. »

Sur ces habitants, leur origine, rien de précis n'a pu être recueilli. Le seul fait contrôlable est que l'abandon fut total, et qu'il ne restait que les fondations de l'ancien village.

Dès le début, il apparut au capitaine Turbet-Delof qu'il était possible, avec des moyens de fortune, de revivifier environ 250 hectares de terrain, répartis en plusieurs parcelles.

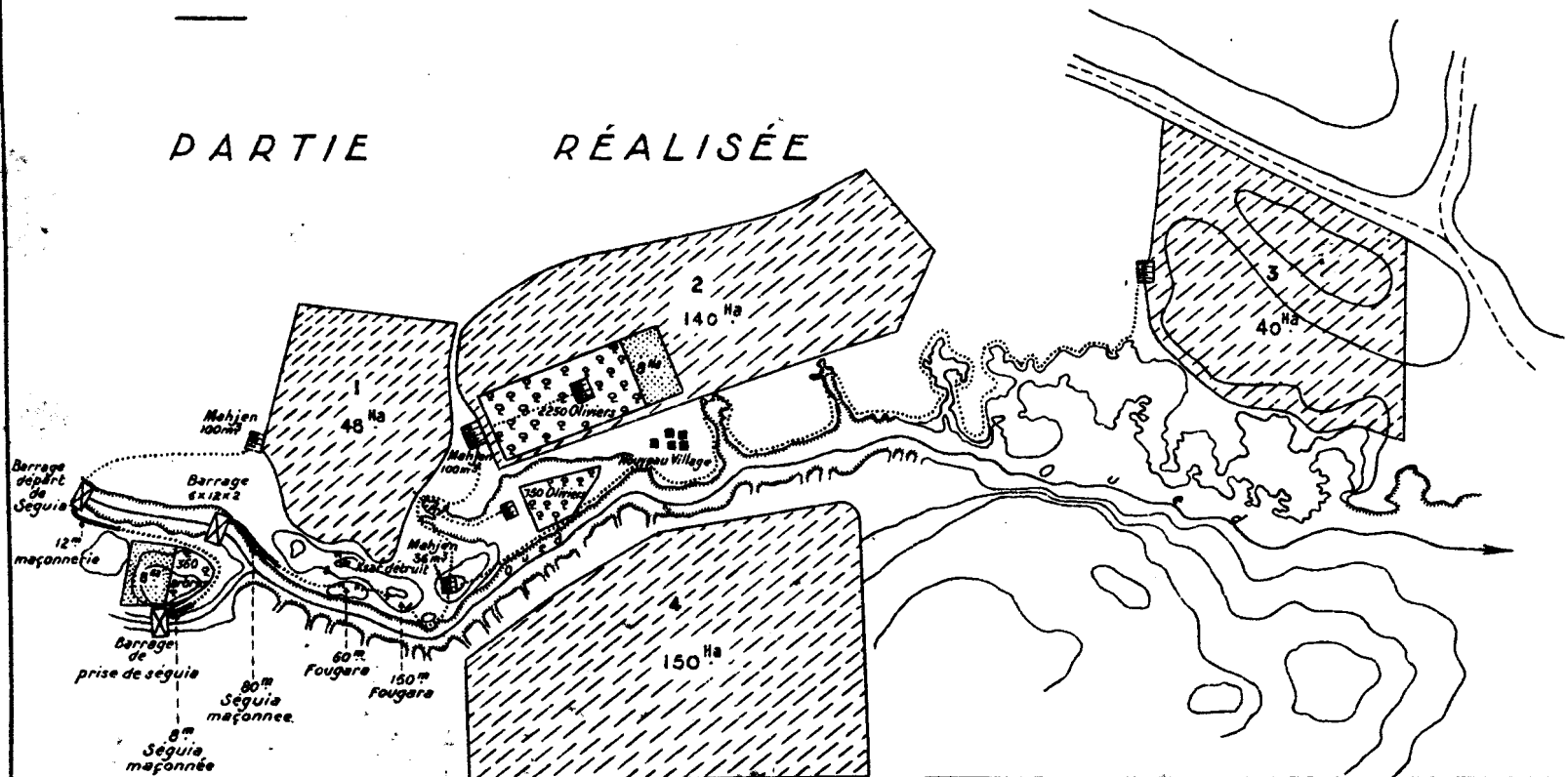
Toutefois, un assez important travail d'aménagement préalable s'imposait, constituant la partie maîtresse de l'œuvre à réaliser. Pour cela, il fallait de la main-d'œuvre, manœuvres et spécialistes, et des matériaux.

Les ressources locales furent suffisantes pour fournir les pierres, la chaux, le sable. Quelques mokhazenis convenablement dressés furent employés comme maçons.

Pour obtenir les manœuvres nécessaires, il fallut gagner à l'idée de revivification de la région la fraction qui devait par la suite en bénéficier. Après des réunions presque quotidiennes sur le terrain, consacrées à la discussion et à l'exposé sur place des avantages à prévoir et des charges à assumer, les Beni Bou M'Sor furent assez facilement persuadés, et par un acte passé devant le tribunal coutumier, ils s'engagèrent en toute liberté à entreprendre et à mener à bien le travail envisagé. Le but immédiat était la création d'une importante olivette, qui resterait

(1) Cf. *Bulletin économique du Maroc*, n° 4, avril 1933. « Création éventuelle de coopératives indigènes ».

*PARTIE RÉALISÉE*



*Echelle*

0 250 500 750 1000 2000 3000 M

- Terrains irrigables 
- Plantations d'arbres de rapport 
- Barrages principaux 
- Séguia 
- Réservoirs 
- Maisons 
- Terres distribuées aux indigènes 

indivise pendant dix ans pour être ensuite partagée par parts égales entre tous les membres de la fraction.

Commencés en mai 1931, les travaux de captation des eaux étaient terminés quatre mois plus tard. Ils comportaient trois barrages principaux représentant un total de 320 mètres cubes de maçonnerie, et huit barrages secondaires destinés à briser la violence des crues.

Deux séguias furent aménagées. L'une dominait un terrain de 50 hectares, l'autre un terrain de 150 hectares. Le débit était suffisant pour assurer l'irrigation de ces deux parcelles.

En décembre 1931, les premières crues, pourtant violentes, vinrent se briser contre les obstacles successifs, perdirent peu à peu de leur force et eurent simplement pour effet de remblayer et d'exhausser le lit de l'oued. Ce premier résultat, fort encourageant, ne manqua pas de renforcer la confiance des indigènes dans l'œuvre entreprise. Par ailleurs, et grâce aux pépinières créées dans la région par les autorités de contrôle, il fut possible de clôturer et d'aménager, dès la fin de 1931, une enclave de 30 hectares, où 3.000 plants d'oliviers furent mis en place dès le mois de janvier 1932. Ainsi se trouvait réalisée, sans grands frais, l'olivette indivise prévue au contrat passé devant le tribunal coutumier.

En même temps, il fut procédé à une première répartition des terrains récupérés, et 8 hectares de terres, avec les droits d'eau correspondants, furent distribués aux douze familles les plus méritantes des Beni Bou M'Sor.

Enfin, 8 autres hectares purent être aménagés sur le trajet de la séguia supérieure, par une autre fraction, les Ahl Roboa qui, encouragés par les résultats déjà obtenus, demandèrent à participer à l'entreprise. Cette dernière parcelle fut plantée, au début de 1933, de 360 arbres de rapport.

C'est alors que le capitaine Turbet-Delof quitta Berkine pour un autre poste.

Son successeur, le capitaine Le Davay, se préoccupa aussitôt de poursuivre les travaux si heureusement amorcés. Il y fut d'autant plus décidé que, grâce à l'intervention de M. Bourdier, ingénieur du génie rural, M. le directeur général de l'agriculture avait eu son attention attirée sur cette affaire, et avait bien voulu marquer l'intérêt qu'il y attachait en lui assurant une aide à la fois technique et financière.

En effet, les travaux effectués rapidement, avec des moyens et des matériaux de fortune, s'étaient révélés insuffisants pour assurer le développement progressif du projet.

L'étude des améliorations urgentes à réaliser, poursuivie par l'autorité locale avec le concours de l'ingénieur du génie rural, fit ressortir que les crédits nécessaires en 1933 s'élèveraient à 10.000 francs.

Cette somme fut mise à la disposition du capitaine Le Davay par M. le directeur général de l'agriculture, et permit de réaliser, d'après les conseils et les directives de l'ingénieur du génie rural, les travaux suivants :

- Captage de l'aïn Maridja ;
- Amélioration du barrage par un revêtement en ciment armé ;
- Épaulement de l'ouvrage ;
- Aménagement de la séguia et pose de 550 mètres de buses dans le sable fin pour assurer l'étanchéité du canal d'amenée de l'eau.

Il fut ainsi possible de procéder à une nouvelle répartition de terrains irrigables, et il ne paraît nullement exagéré d'estimer à 15 ou 20 hectares la quantité qui pourra être attribuée chaque année, jusqu'au jour où la totalité du sol cultivable aura pu être mise en valeur. Chaque distribution donne lieu à l'établissement par le tribunal coutumier d'actes de propriété reconnaissant les droits de chacun, tant sur le terrain que sur l'eau.

Plus tard, il sera sans doute facile en créant de nouvelles séguias, de mettre en valeur deux autres parcelles dans la partie basse du bled Sehhab. L'une de 40 hectares sur la rive gauche, et l'autre de 150 hectares sur la rive droite.

En fin de compte, c'est-à-dire vers 1941, les fractions intéressées disposeraient donc de 400 hectares de cultures, y compris une olivette indivise de 3.000 arbres. C'est dire qu'au moins deux cents familles auraient leur subsistance assurée dans des conditions beaucoup moins précaires qu'avant leur soumission.

Sans doute, la remise en valeur de quelques centaines d'hectares n'est pas de nature à modifier la situation économique du Maroc, mais il est bien certain que le cas du bled Sehhab n'est pas unique. Il doit exister ailleurs des circonstances aussi favorables à des expériences analogues, et les services centraux se doivent de les encourager.

L'exposé qui précède n'a donc d'autre but, et ce sera notre conclusion, que de dégager les chances de réussite qui s'attachent à ce genre d'entreprises, dont l'intérêt n'est pas contestable. Il faut qu'elles soient simples, pour intéresser les indigènes, et afin de pouvoir être au moins amorcées par les autorités de contrôle avec les seuls moyens du bord. Elles doivent, par ailleurs, présenter pour l'avenir des avantages visibles et sûrs pour que le concours des services techniques soit justifié. Et c'est, en fin de compte, cette formule d'harmonieuse collaboration entre les contrôleurs, les techniciens, et les indigènes qui est à retenir, parce qu'elle seule semble pouvoir assurer aux initiatives locales la réussite et la pérennité.

Commandant BROU.  
de la direction des affaires indigènes.